



Examen Entraîneur B – Prescriptions d'examen

Athlétisme – Formation continue 2 Sport des jeunes

Prescriptions d'examen pour l'obtention du diplôme Entraîneur B

<p>A Généralités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats reçoivent le plan définitif d'examen environ 4 semaines avant l'examen. - Le diplôme de la fédération Entraîneur B ne peut être remis que si les conditions suivantes sont remplies: <ul style="list-style-type: none"> • Être affilié à une fédération/organisation, telle que Swiss Athletics, FSG, SATUS, FCSGS comme membre d'un club pratiquant l'athlétisme. • Être membre de Swiss Athletics. • Activité de moniteur/d'entraîneur justifiée dans un club membre de l'une des fédérations susmentionnées. 										
<p>B Etendue de l'examen</p>	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Planification de l'entraînement (50%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail écrit se fait sous forme d'une planification de l'entraînement et de la compétition pour un ou une athlète si possible de son propre environnement. Une planification fictive peut exceptionnellement également être élaborée (pas d'athlètes) - Le but du travail consiste à réaliser une planification annuelle complète pour le sport de performance, généralement pour un/une athlète U18 ou plus âgé/e. - La planification est à remettre avant l'examen, sous forme électronique, à la direction de l'examen. La date exacte de remise sera communiquée lors du module Entraîneur B et publiée sur l'Internet (www.swiss-athletics.ch). - Le travail écrit sert de base à l'examen oral et sera utilisé par les experts pour d'autres questions lors de l'examen oral. - De plus amples informations sont disponibles dans les « Prescriptions détaillées compétence professionnelle (pratique) ». 										
	<p>Compétence professionnelle (théorie) – Ecrit (25%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions sur les thèmes traités au cours (par ex. les principes d'entraînement, l'alimentation, la psyché, la biomécanique et la prévention du dopage). - Détection des erreurs à l'aide de séquences vidéo (p. ex. entraînement avec haltères longs). 										
	<p>Compétence professionnelle (théorie) – Oral (25%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions sur la planification de l'entraînement élaborée - Questions sur les principes d'entraînement et la planification de l'entraînement - Discussion éventuelle portant sur du matériel vidéo et des images. <p>Dans le cadre de l'examen oral, un feedback sera également donné sur le travail de planification remis</p>										
<p>C Attribution des notes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'examen engage des expertes et experts J+S Athlétisme compétents pour évaluer les différents domaines partiels correspondants à leurs disciplines spécifiques et compétence linguistique - Le pourcentage des domaines partiel pour la note finale est fixé selon le nom au point B - Chaque partie compte pour 25% de la note finale. - Echelle des notes: 4 (très bien), 3 (bien), 2 (suffisant), 1 (insuffisant). - Notes partielles au dixième près, notes finales arrondies au demi-point. - Les formulaires d'évaluation peuvent être consultés à la rubrique Téléchargements sur le site de Swiss Athletics au niveau de formation correspondant. 										
<p>D Exigences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen est considéré comme réussi avec une note globale d'au moins 2.00 et aucune note partielle insuffisante. - Les domaines partiels insuffisants peuvent être répétées dans le cadre d'un examen de rattrapage aux dates des sessions d'examens ordinaires. La direction de l'examen peut définir des délais de révision différents. - En cas d'échec à l'examen de rattrapage, la direction de l'examen décide de la marche à suivre ou d'éventuels examens de rattrapage supplémentaires. 										
<p>E Recommandation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les notes d'examen servent de base pour la recommandation au niveau de formation supérieur. Il faut appliquer la grille suivante : <table border="1" style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse; width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Note non arrondie</th> <th style="text-align: left;">Recommandation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.00 – 3.50</td> <td>a très recommandé</td> </tr> <tr> <td>3.49 – 3.00</td> <td>b recommandé</td> </tr> <tr> <td>2.99 – 2.50</td> <td>c recommandé sous réserve</td> </tr> <tr> <td>en dessous de 2.50</td> <td>d pas recommandé</td> </tr> </tbody> </table> - Il incombe à la direction de l'examen de donner la recommandation indépendamment des notes, en tenant compte des compétences personnelle et sociale des candidats. - Pour être admis au niveau d'entraîneur suivant, il faut au moins obtenir une recommandation b - Avec la recommandation c, les domaines partiels peuvent être répéter dans le sens d'un rattrapage aux sessions d'examens ordinaires ou une période pour collecter des expériences pratiques peut être prescrite. Avec une recommandation d, il faut généralement répéter le module Diagnostic de performance ainsi que le module Entraîneur B et l'examen dans son intégralité et le réussir au minimum avec la recommandation b 	Note non arrondie	Recommandation	4.00 – 3.50	a très recommandé	3.49 – 3.00	b recommandé	2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve	en dessous de 2.50	d pas recommandé
Note non arrondie	Recommandation										
4.00 – 3.50	a très recommandé										
3.49 – 3.00	b recommandé										
2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve										
en dessous de 2.50	d pas recommandé										



Examen Entraîneur B – Prescriptions détaillées

Athlétisme – Formation continue 2 Sport des jeunes

Prescriptions détaillées Compétence professionnelle (pratique) – Planification de l'entraînement

<p>a Forme de la planification (15%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties obligatoires doivent exister. - Page titre, table des matières - Bibliographie et citations : les sources doivent impérativement être citées et les citations indiquées. - La planification doit être facile à lire et à comprendre. La présentation est libre. Des représentations graphiques facilitent la compréhension et garantissent une meilleure vue d'ensemble. - Il convient de veiller à ce que le travail contienne tous les éléments figurant sous le point b (contenu) et de renoncer aux détails superflus. - La planification doit être évidente également pour les personnes ne connaissant pas la situation en détail (structure du club, infrastructure, entraîneur, athlète). - La terminologie usuelle utilisée dans les modules de formation fera foi. - Des travaux types sont à disposition à la rubrique Téléchargements sur le site de Swiss Athletics
<p>b Contenu de la planification (85%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données personnelles de l'athlète (âge, années d'entraînement, niveau de performance, environnement, etc.), infrastructure (installation, salle, engins, horaire d'entraînement, groupe) et entraîneur (formation, profession, expérience, etc.) présentées sur au maximum 2 pages. - Données concernant les objectifs à long terme (3-5 ans), à moyen terme (1-2 ans) et à court terme (moins d'une année). - Analyse des facteurs individuels déterminant la performance (comparaison Etat actuel – Etat visé par rapport à l'objectif fixé). - Aperçu de la planification annuelle/saisonnière (périodisation, formes et méthodes d'entraînement, volumes et intensités, dynamique des charges, phases, tests, compétitions, etc.). - Aperçu des formes d'entraînement utilisées (y compris objectif, intensité des charges, etc.). - Données et brève description des contrôles d'entraînement effectués (test de performance, protocole, etc.). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de préparation (y compris moyens d'entraînement et charges). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de pré-compétition (y compris moyens d'entraînement et charges). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de compétition (y compris moyens d'entraînement et charges). - Réflexions de base sur la planification annuelle. - Le travail devrait faire entre 12 et 24 pages (sans la page de titre mais avec les annexes).
<p>c Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du travail sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Dans tous les cas, l'évaluation définitive du travail n'aura lieu qu'après l'entretien d'examen avec la candidate ou le candidat, afin de pouvoir tirer au clair toute question de compréhension. - Les critères d'évaluation et la composition de la note partielle « Compétence professionnelle Pratique – Planification de l'entraînement » peuvent être consultés dans le « Formulaire d'évaluation de la planification de l'entraînement ». Ce dernier se trouve à la rubrique Téléchargements sur le site www.swissathletics.ch / Formation / Entraîneur B.